

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 1, Avenue de Valombre - 17200 ROYAN PONTAILLAC
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2015

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

I- ASPECT ECONOMIQUE

ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 36,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 35,3 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics, s'élève à 19,3 M€ contre 18,4 M€ au 31 décembre 2013.

ACTIVITE

L'**activité d'exploitation** s'est élevée à 15 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014. L'actualisation de tarifs de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2014 de 1,1 % pour les activités eau et Assainissement, de même que le nombre de nouveaux clients en Eau et Assainissement raccordés au service public. Malgré une baisse structurelle constante des m3 consommés, la consommation unitaire 2014 a légèrement progressé de 1,5 %, la météo 2013 fortement défavorable ayant dégradé significativement les consommations 2013.

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice, seules des prestations et des petits avenants ont été engagés dans un environnement très concurrentiel.

Dans le même temps, le bilan de **l'activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est stable par rapport à 2013.

En M€	Réel 2013	Réel 2014
TLE	1,52	1,12
TE	0,50	0,54
TC	2,38	2,68
TOTAL TRAVAUX	4,40	4,34

L'activité TLE (branchements neufs) a reculé de 0,4 M€ sur l'exercice 2014, corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

L'activité TE sur 2014 est stable par rapport à l'année 2013. Le portefeuille de Travaux d'équipement 2014 ne prenait pas en compte de chantiers significatifs.

En parallèle, l'activité des travaux canalisations est en progression, malgré la problématique de financement des collectivités locales pesant sur les signatures des ordres de services de chantiers bien identifiés, le taux de prise de marché sur le périmètre est satisfaisant.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 1,586 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, budget comparable à celui engagé sur l'exercice précédent.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0,2 M€ en 2014.

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Opérationnelle Sud-Ouest.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

L'ambition du groupe est de devenir le référent en matière de nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau, en plaçant le CPO au carrefour de l'organisation.

La transformation de l'entreprise s'articule autour de trois piliers :

- répondre aux exigences nouvelles des collectivités : construire avec les collectivités locales un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable. Cette évolution doit se traduire notamment par une mise à disposition permanente des données du service et un partage réel des informations aboutissant à des axes de progrès;
- mettre l'intelligence au service de l'eau : placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de saur caractérisé par son excellence opérationnelle et sa compétitivité ;
- impliquer les hommes et les femmes : engager et responsabiliser chaque collaborateur de l'entreprise dans ce changement pour relever le défi.

CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2014

Le chiffre d'affaires global hors taxes atteint 36.146 K€ au 31 décembre 2014 contre 35.396 K€ au 31 décembre 2013.

Le chiffre d'affaires exploitation évolue favorablement sur l'exercice compte tenu d'une diminution des surtaxes et redevances annexes perçues pour le compte des tiers (-212 K€). Les éléments conjoncturels se sont avérés positifs sur l'année 2014, à savoir une actualisation tarifaire en hausse de 1,1% entre les deux exercices et une augmentation du nombre de clients de 1,1 %, une progression des consommations unitaires de 1,5 %.

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice, seules des prestations et des petits avenants ont été engagés dans un environnement très concurrentiel, faisant très légèrement progressé le chiffre d'affaires d'exploitation de 92 K€.

En contrepartie, le chiffre d'affaires travaux est en léger retrait de (-61 K€) par rapport à l'exercice précédent. L'activité TLE (branchements neufs) a régressé sur l'exercice 2014 de (-20 %), corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers. En parallèle, les activités travaux canalisations et d'équipement en hausse de 347 K€ ont compensé pour partie ce phénomène, même si aucun chantier significatif n'a été réalisé sur l'exercice.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3.189 K€ contre 2.357 K€ au 31 décembre 2013.

Les éléments conjoncturels ont permis une amélioration mécanique du résultat d'exploitation 2014 de 298 K€, ce malgré un effet prix négatif sur la période, certaines charges d'exploitation ayant connu des augmentations supérieures aux évolutions tarifaires de nos produits, notamment sur le poste des charges d'électricité.

En parallèle, les plans d'optimisations mis en œuvre ainsi que la poursuite de nos actions entamées les exercices précédents (entretien des locaux, frais de véhicules, fournitures administratives, poste et télécom, achats d'eau et produits chimiques) ont permis de faire progresser notablement la marge brute d'exploitation liée à notre activité Eau potable et Assainissement.

La marge travaux est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le ralentissement des travaux de branchements neufs sur l'exercice qui conduit à un net ralentissement des marges (-105 K€), est compensé par la hausse d'activité constatée sur les petits travaux de canalisations et de travaux d'équipement.

Le résultat financier se positionne à 8 K€ et enregistre une forte régression des taux de rémunération sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel déficitaire de (-101 K€) tient compte d'un amortissement exceptionnel sur les compteurs.

Après prise en compte d'une charge à payer d'impôt sur les bénéfices pour 922 K€, et de 321 K€ au titre de la participation des salariés, le résultat net est bénéficiaire de 1.854 K€.

PERSPECTIVES 2015

Sur l'année 2015, aucun contrat en délégation de service public n'arrive à échéance. Néanmoins, dans un contexte commercial toujours très concurrentiel, les négociations commerciales sont toujours difficiles sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics et de prestations de services.

Au 31 décembre 2014, la durée moyenne du portefeuille contrats de CER s'établit à plus de 6 ans.

Compte tenu d'effets mécaniques favorables (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2015 devrait progresser de 0,2 M€.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2015 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention particulière, la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Concernant l'activité travaux, un fléchissement de l'activité est attendu sur l'exercice 2015.

La crise financière de plus en plus pressante ralentit tous les projets d'investissements en cours, aussi bien pour les collectivités locales que pour les industriels et particuliers.

En effet, les établissements bancaires étant de plus en plus frileux pour financer ces acteurs économiques, de nombreuses opérations programmées ne peuvent malheureusement aboutir.

Le portefeuille travaux d'équipements et travaux canalisations de l'année 2015 est prévu en léger retrait de (-0,4 M€) par rapport à l'année 2014, aucun chantier significatif n'étant prévu sur l'exercice.

En ce qui concerne les TLE, la récession immobilière se fait toujours sentir, le niveau de réalisation de branchements neufs sur 2015 devrait être comparable à 2014.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas en son nom propre d'instruments financiers, qui de fait n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses pertes ou profits.

La société se finance et place ses excédents de trésorerie auprès de sa maison mère SAUR.

La société n'est pas exposée à des risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

II- ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2014 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 107 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 43,77 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 15,98 ans.

FORMATION

82 actions ont été réalisées pour 1.450,50 heures de formation dispensées pour un coût global de 45.215 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...)

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2014, la Société n'a eu à déplorer aucun accident de travail avec arrêt.

III – ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

La responsabilité sociétale des entreprises, telle que décrite dans la norme internationale ISO 26000 et le décret d'application de l'article 225 du Grenelle, intègre différentes thématiques d'action, environnementales d'une part, et, sociales et sociétales d'autre part.

CER intègre le développement durable dans sa stratégie. Nombreux de ses engagements sont pilotés au niveau du Groupe par la société mère.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Fin 2013, le groupe Saur a choisi d'actualiser l'analyse de ses enjeux en matière de développement durable. Ce choix a été motivé par deux raisons principales. Tout d'abord, les travaux du Global Reporting Initiative (GRI), organisation de référence en matière de reporting extra-financier, ont abouti à de nouvelles directives, présentées dans le référentiel, dit GRI4, paru en mai 2013. En outre, une enquête réalisée en 2012 par Saur auprès d'un panel d'une cinquantaine de ses parties prenantes a permis d'ouvrir le dialogue sur leurs attentes et sur la stratégie de développement durable de Saur, définie en 2010 autour de trois objectifs : Moins d'impact sur l'environnement, Plus de nature et Mieux pour l'Homme.

Ainsi, les cinq enjeux prioritaires, qui correspondent aux attentes les plus fortes des parties prenantes et aux impacts les plus importants sur l'activité de l'entreprise sont centrés autour de :

- la qualité et la continuité de service,
- la préservation de la ressource en eau,
- la protection des écosystèmes aquatiques,
- la santé et le cadre de vie,
- la réduction et la valorisation des déchets.

Il est important de noter que, si les enjeux liés à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'apparaissent pas nominativement dans les enjeux prioritaires de Saur, ils sont néanmoins pris en compte dans les stratégies des pôles d'activité. Ils sont également liés aux actions de protection de la ressource en eau ainsi qu'à la réduction et à la valorisation des déchets.

Ces enjeux RSE sont portés par l'ensemble des femmes et des hommes du Groupe, moteurs de l'entreprise.

Le management ISO 14001 demeure un outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue, avec notamment pour actions :

- réduire l’empreinte environnementale de nos sites : amélioration des rendements des réseaux de distribution d’eau potable, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Grenelle. Le bénéfice est triple : protection des ressources, diminution des volumes d’eau pompés et moindre sollicitation des unités de production ; utilisation de savoir-faire techniques spécifiques ;
- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : actions éco-responsables sur ses sites, en favorisant le tri et le recyclage, en réduisant la consommation de papier;
- créer des ouvrages qui s’intègrent dans la nature : Le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent en amont des projets les problématiques environnementales pour proposer à ses clients des ouvrages qui s’intègrent dans l’environnement et respectent la biodiversité ;
- intégrer la protection de la biodiversité : protection de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux naturalistes sur nos sites ; partenariats avec des associations naturalistes ;
- actions ayant un impact positif sur l’environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations ; Actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.
- réduire nos émissions de gaz à effet serre : amélioration de l’efficacité énergétique de ses processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce au programme “se déplacer moins, se déplacer mieux” avec l’évolution de la grille de véhicules (moins de 130 gCO₂/km), sur GEM, deux véhicules électriques ont été intégrés à la flotte des véhicules.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d’entreprise NEAU 2015 pour objectif principal de définir et repenser l’avenir de toutes les entités du pôle eau de Saur, dont CER, autour de 3 piliers :

- Répondre aux exigences nouvelles des collectivités. NEAU 2015 s’articule autour d’un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable, et se donne les moyens de proposer un service de l’eau hautement performant et compétitif. Le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO), véritable outil de performance, s’ouvre aux collectivités et veut devenir un outil commun au pilotage de leur politique de l’eau. En favorisant l’émergence d’une nouvelle gouvernance de l’eau dans laquelle le consommateur trouve toute sa place, cette évolution va se traduire notamment par :
 - o Une mise à disposition permanente des informations et des données du service,
 - o Un partage réel des informations du service aboutissant à des axes de progrès,
 - o Une gestion patrimoniale optimisée,
 - o Un rapport du délégué clair, accessible et prospectif
- Mettre l’intelligence au service de l’eau, en innovant dans chacun de nos actions, autant dans notre organisation que nos technologies. Le pilotage de l’ensemble de nos interventions, moderne et innovant grâce aux nouvelles technologies, permet une optimisation poussée et une traçabilité unique des actions menées sur le territoire.
- Impliquer les femmes et les hommes de Saur et CER dans cette évolution. Avec NEAU 2015, chaque collaborateur pourra montrer son implication et sa motivation, en étant force de proposition, en faisant preuve d’initiatives et ce à tous les niveaux de l’entreprise.
NEAU 2015 donnera à chaque collaborateur les capacités d’évoluer, de s’adapter aux nouvelles technologies, d’acquérir de nouvelles compétences indispensables pour faire

face aux évolutions du marché. De nouvelles opportunités s'offriront donc aux collaborateurs, de nouveaux plans de carrière se dessineront au sein de l'entreprise.

En parallèle, pour hisser l'entreprise au niveau d'excellence recherché, Saur s'engage à intégrer la prévention en matière de santé et de sécurité au travail comme une composante primordiale de son métier, avec un objectif affiché de zéro accident.

Concrètement, NEAU 2015 va permettre aux entités de SAUR de se positionner comme de véritables acteurs locaux responsables et autonomes, ancrés dans leur territoire, se consacrant à leurs clients et à leur satisfaction, en partageant des moyens opérationnels mutualisés (CPO, ...)

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITES

Pleinement engagé dans son projet de transformation et d'amélioration de la performance NEAU 2015, Saur et CER affirment leur volonté de faire de la diversité et de l'égalité des chances un outil de culture et de cohésion sociale.

Dans ce cadre :

- la mixité des emplois est favorisée, l'accès des femmes aux emplois et aux postes de dirigeants est encouragé (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- le maintien de l'emploi des seniors est recherché afin de faciliter le transfert d'expérience (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011),
- l'activité au quotidien des personnes en situation de handicap est facilitée (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- la politique d'alternance est encouragée (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011).

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale, environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usés sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou

des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2013 atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifiés et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucun des mandataires sociaux n'a perçu de rémunérations au cours de l'exercice par CER ou ses sociétés contrôlées (ni rémunération, ni avantages en nature), étant précisé que CER ne détient pas de participations dans d'autres sociétés.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous indiquons que Madame Stéphanie THOMAZEAU a été cooptée en date du 27 octobre 2014 en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Caroline CATOIRE et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous remercions de bien vouloir ratifier la cooptation de Madame Stéphanie THOMAZEAU en qualité d'Administrateur.

EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Nous vous informons que les mandats des Cabinets MAZARS et KPMG AUDIT ID, Co-Commissaires aux comptes titulaires et de Monsieur Frédéric ALLILAIRE et de Monsieur François CAUBRIERE, Co-Commissaires aux comptes suppléants, viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2014.

Aussi, nous vous proposons de ne pas renouveler ces mandats et de nommer en leur remplacement :

- en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, la société **Ernst & Young Audit**, société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est situé 1/2 place des saisons, Paris La Défense 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315, représentée par Madame Stéphanie Merle-Mortel, pour une durée de six exercices prenant fin en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2020.
- en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, la société **Auditex**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé TSA 1444 92037 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 377 652 938, représentée par Monsieur Christian Scholer, pour une durée de six exercices prenant fin en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2020.
- en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet **KPMG SA**, dont le siège social est 3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 775 726 417 RCS NANTERRE, représentée par Messieurs Franck NOËL et Baudouin GRITON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices prenant fin en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2020.
- en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, la société **SALUSTRO REYDEL**, dont le siège social est 3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 652 044 371 RCS NANTERRE, pour une durée de six exercices prenant fin 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2020.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participations significatives.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est bénéficiaire de 1.853.730,34 €. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 1.616,07 €, c'est un bénéfice disponible de 1.855.346,41 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - au titre du dividende, une somme de | 1.854.720,00 € |
| - le solde au report à nouveau | 626,41 € |

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 10,35 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2013 (179.200 ACTIONS)	31/12/2012 (179.200 ACTIONS)	31/12/2011 (179.200 ACTIONS)
Dividende	8,57 €	9,52 €	9,81 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2014 :

<i>Date d'échéance</i>		AU 31.12.2013		AU 31.12.2014	
		Montant (K€)		Montant (K€)	
		Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations
De 0 à 30 jours	(a)	610	9	620	
De 30 à 60 jours	(b)	574	5	439	
60 jours et plus	(c)	1	6		
Dettes échues en attente de règlement	(d)	122		171	
Dettes non échues	(e)	1.331		1.686	
TOTAL		2.638	20	2.916	

- (a) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2015, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 31 janvier 2015,
- (b) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2015, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 28 février 2015,
- (c) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est postérieure au 1^{er} mars 2015, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir postérieurement au 1^{er} mars 2015,
- (d) correspondant aux factures non réglées en raison essentiellement de litiges sur les prestations ou livraisons réalisées (qualité, quantité, retards...), et à des avoirs en attente de réception,
- (e) correspond aux charges à payer / factures non parvenues (exploitation et immobilisations).

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la fin des mandats des Co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants et de ne pas les renouveler,
- de procéder à la nomination de nouveaux Co-Commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- de ratifier la cooptation d'un administrateur,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2009 12 mois	12/2010 12 mois	12/2011 12 mois	12/2012 12 mois	12/2013 12 mois	12/2014 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	36 235 731	34 922 087	36 103 211	35 716 570	35 395 926	36 146 080
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 999 277	4 344 702	3 447 396	2 942 685	2 766 072	3 415 735
- Impôts sur les bénéfices	-1 296 496	-1 115 660	-834 800	-847 334	-664 473	-922 324
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 531 522	2 182 029	1 757 560	1 705 491	1 537 139	1 853 730
- Résultat distribué	2 530 304	2 182 656	1 757 952	1 705 984	1 535 744	
III - RESULTATS PAR ACTION						
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	18.24	15.85	12.82	9.86	9.90	12.09
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14.13	12.18	9.81	9.52	8.58	10.34
- Dividende versé à chaque action	14.12	12.18	9.81	9.52	8.57	0.00
IV - PERSONNEL						
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	117	107	101	98	92	99
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 230 365	3 066 265	2 903 864	2 950 279	2 741 437	2 929 404
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 803 819	1 348 387	1 417 506	1 454 532	1 370 523	1 454 532

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS D'AUTRES SOCIETES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Roland MORICHON

né le 23 mars 1956

2, impasse des Coteaux, 31750 PRESERVILLE

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 juin 2001

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes 2015

PDG	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	SMDS
PRESIDENT	CGSP
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
PRESIDENT	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTAUBAN (fin le 26/08/2014)
PRESIDENT	SATEG
PRESIDENT	SEE BAYOL
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES
PRESIDENT	AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT(fin le 26/08/2014)

Jean-François COURSELLE

né le 15 mars 1960

6 Rue du Mont Vallier, 31130 QUINT FONSEGRIVES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 11 juin 2002

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Bruno CAMBOS

né le 16 septembre 1970

15, Impasse des pêcheurs, 31150 BRUGUIERES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 17 novembre 2008

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes 2015

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Caroline CATOIRE née JEANDEL

née le 17 août 1955

4 rue Michel Ange, 75016 PARIS

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 3 avril 2009

Fin du mandat : 2 juillet 2014

Administrateur	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 02/07/2014)
Administrateur	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN (fin le 02/07/2014)
Administrateur	COVED (fin le 02/07/2014)
Gérante	FINANCIERE SRL (fin le 02/07/2014)
Gérante	SNC LES COLLINES (fin le 02/07/2014)
Président	FINPEX (fin le 02/07/2014)
Président du Conseil de Surveillance et membre	FLOWER (fin le 02/07/2014)
Représentant SAUR, liquidateur	CITHERDI (fin le 27/06/2014)
Membre du Conseil de Surveillance	SAUR POLSKA Sp. z.o.o. (fin le 02/07/2014)
Consejero	GESTAGUA (fin le 02/07/2014)
Représentant CISE TP, Liquidateur	SOTHEP (fin le 27/06/2014)

Stéphanie THOMAZEAU

Née le 5 juillet 1971 (76)

Demeurant 5, rue Molitor, 75016 PARIS

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 octobre 2014

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

Administrateur	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 27/10/2014)
Administrateur	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN (à compter du 23/10/2014)
Gérante	FINANCIERE SRL (à compter du 24/07/2014)
Gérante	SNC LES COLLINES (à compter du 24/07/2014)
Président	FINPEX (à compter du 24/07/2014)
Représentant SAUR, liquidateur	CITHERDI (à compter du 27/06/2014)
Représentant CISE TP, Liquidateur	SOTHEP (à compter du 27/06/2014)
Director	STEREAU UK
Director	SAUR UK
Director	ECOVERT GROUPLTD